



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

lutte contre l'exclusion

Question écrite n° 83670

Texte de la question

Alors que les résultats d'une récente enquête publiée par l'INSEE montrent qu'environ 10 % de la population âgée de dix-huit à soixante-cinq ans qui a été scolarisée dans notre langue ne maîtrisent pas le socle des compétences de base, notamment l'écriture et la lecture, M. Dino Cinieri demande à Mme la ministre déléguée à la cohésion sociale et à la parité de lui faire connaître les mesures que le Gouvernement entend prendre afin de favoriser la réduction du problème posé par l'illettrisme qui constitue un réel handicap pour les personnes concernées et, partant, pour la cohésion sociale dans notre pays.

Texte de la réponse

L'attention du Gouvernement a été appelée sur le nombre important de nos concitoyens en situation d'illettrisme dans notre pays, et plus précisément sur les mesures mises en place ou prévues pour remédier à ce phénomène. Depuis de nombreuses années, a été mis en place un programme intitulé Insertion, réinsertion, lutte contre l'illettrisme (IRILL). Ce programme vise précisément à inscrire les personnes dans une démarche d'insertion, d'adaptation ou de progression professionnelle durables, par le développement de la maîtrise des apprentissages fondamentaux. Il se concrétise principalement par un programme d'actions déconcentrées qui porte sur : le maintien d'une offre permanente de formation, couvrant l'ensemble du territoire et regroupée sous des labels de type « ateliers de formation de base », le développement d'un environnement favorable aux formations (information et orientation, formation des acteurs, qualité des outils et ressources), à travers l'action des centres ressources illettrisme notamment. L'action menée par le ministère chargé de l'emploi en matière de lutte contre l'illettrisme à travers ce programme a permis de structurer une offre de formation sur les savoirs de base, dans le cadre d'un partenariat avec les différents financeurs, les organismes de formation, les structures pédagogiques et le réseau associatif. Les crédits inscrits en loi de finances pour la réalisation de ces actions ont été de 12,1 M en 2004, 2005 et 2006, au bénéfice de 23 500 personnes en 2004. Enfin, les résultats complémentaires de l'enquête Information et vie quotidienne (IVQ) récemment publiés font apparaître que plus de la moitié de personnes en situation d'illettrisme sont des salariés. C'est pourquoi le Gouvernement est déterminé à mener une campagne de sensibilisation active des entreprises via l'Agence nationale de lutte contre l'illettrisme. Enfin, l'agence de cohésion sociale doit jouer un rôle important de coordinateur des interventions et programmes existant afin de renforcer et rendre plus lisible l'action publique dans ce domaine.

Données clés

Auteur : [M. Dino Cinieri](#)

Circonscription : Loire (4^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 83670

Rubrique : Politique sociale

Ministère interrogé : cohésion sociale et parité

Ministère attributaire : cohésion sociale et parité

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 24 janvier 2006, page 632

Réponse publiée le : 24 octobre 2006, page 11040